

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	GENEVIÈVE GUILBAULT
Circonscription :	LOUIS-HÉBERT

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Fondation du CHU de Québec	23 mars 2018
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un billet pour assister au Bal des Grands romantiques.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation à la députée de Louis-Hébert pour assister à l'activité de financement au profit de la Fondation du CHU de Québec.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Geneviève Guilbault	Date de la déclaration 2018-03-28
---	--